CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SOLANGE BIAGGI

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 23 Octobre 2020

OBJET : Grand Port Maritime de Marseille : Avenant n°2 à la convention de financement et de partenariat des investissements du Projet Stratégique 2014-2018 du GPMM

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de financement et de partenariat des investissements du Projet Stratégique 2014-2018 du Grand Port Maritime de Marseille,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant, joint en annexe au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées